Image not found or type unknown

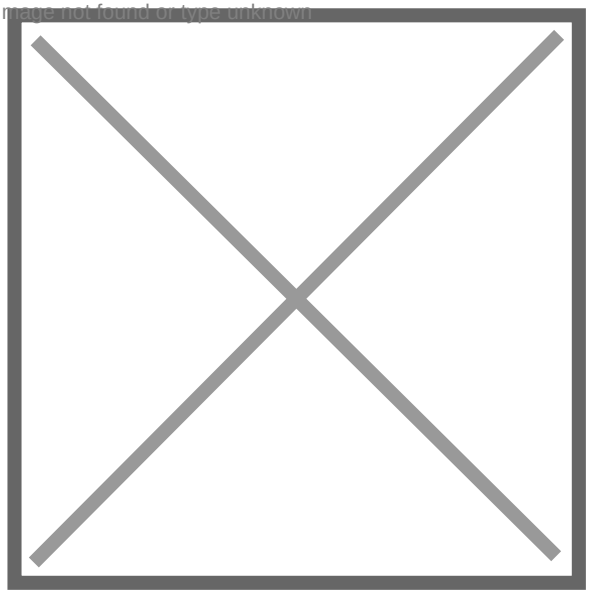

Sinistre auto refus remboursement malgré assuré tous risques

Par **VIVARO**, le **10/06/2013** à **11:04**

Bonjour,
Ma fille est assurée tous risques, avec une franchise de 251 €, à la GMF depuis 4 ans et n'a jamais eu d'accident.
Malheureusement, le 25 Mai 2013, elle a retrouvé sa voiture avec le bas du coté droit abimé. Elle était garée sur un parking. Coût de la réparation entre 750 et 1000 €.
L'expert refuse de prendre en charge le sinistre sous prétexte, je cite :
"Au vu des dommages constatés, après information concernant la déclaration et les circonstances du sinistre, nous vous confirmons qu'il ne nous est pas possible d'imputer ces dommages aux circonstances déclarées.
Je pensais qu'étant assurée TOUS RISQUES on était remboursé. Ma fille n'a pu donné d'explication sur ce qui est arrivé, elle a retrouvé son véhicule endommagé.

Peut-on demander à la GMF d'être quand même remboursé ?
Merci de votre aide.

Par **chaber**, le **10/06/2013** à **11:16**

bonjour
[citation]Je pensais qu'étant assurée TOUS RISQUES on était remboursé[/citation]oui, si la déclaration de sinistre correspond bien aux dommages constatés par l'expert
[citation], elle a retrouvé sa voiture avec le bas du coté droit abimé[/citation]un tel choc serait

plus vraisemblable après avoir heurté une borne ou un muret. c'

Des dommages occasionnés par un autre véhicule se situeraient plus haut vu la hauteur des voitures.

C'est ce qu'à dû penser l'expert.

Pour les assureurs, selon la clause bonus/malus, les conséquences sont différentes: malus dans le 1er cas et aucun dans le second.

Il est toujours possible de contester une décision de l'expert d'assurances en prenant un expert indépendant (coût entre 250 et 300€)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés